

Réunion du Conseil Municipal, à la Mairie, vendredi 12 mars 2021 à 18 heures sous la présidence de Madame Laurence Corson, Maire.

Etaient présents : P. Basset, A-M Brigant, P. Cocguen, L. Corson, C. Delisle, F. Hervé, G. Le Baron, B. Le Faou, A. Le Plat, P. Le Quernec, B. Le Sech, A. Thouement.

Etaient absents : M. Le Guillou, X. Le Moal (pouvoir à P. Cocguen), E. Léauté.

Un secrétaire de séance est nommé en la personne de : A. Le Plat.

Ordre du jour

1. Demande de subvention.

Budget général :

- 2. Approbation des comptes de gestion 2020.**
- 3. Vote du compte administratif 2020.**
- 4. Affectation des résultats 2020.**
- 5. Vote des taux d'imposition.**
- 6. Vote du budget primitif 2021.**

Budget annexe : lotissement « Aer Vat » :

- 7. Approbation des comptes de gestion 2020.**
- 8. Vote du compte administratif 2020.**
- 9. Vote du budget primitif 2021.**

1. Demande de subvention - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) - relance : « remplacement des ouvertures de la garderie périscolaire et création d'un sas d'entrée ».

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal l'a autorisée, le 27 janvier dernier, à solliciter auprès de la Préfecture une subvention dans le cadre du « remplacement des ouvertures de la garderie périscolaire et création d'un sas d'entrée » pour un montant de 6.842,00 € au titre de la DETR.

Après étude, notre dossier a fait l'objet d'une réorientation vers la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du « plan de relance - rénovation énergétique des bâtiments publics ».

Aussi, nous pouvons prétendre à une subvention d'un montant prévisionnel de 18.247,00 €, soit 80 % du coût du projet, sous réserve de la complétude de notre dossier (délibération et étude thermique).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les grandes lignes du projet de rénovation du bâtiment et précise que si le dossier DSIL devait ne pas être retenu, celui de la DETR reste d'actualité.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 22.809,16 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **ADOPTER** le projet de « remplacement des ouvertures de la garderie périscolaire et création d'un sas d'entrée » pour un montant de 22.809,16 € HT.
- **SOLLICITER** une subvention de 18.247,00 € au titre de la DSIL relance, soit 80% du montant du projet.
- **ADOPTER** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Travaux	22.809,16 €	DSIL relance	18.247,00 €	80 %
		Autofinancement	4.562,16 €	20 %
TOTAL	22.809,16 €	TOTAL	22.809,16 €	

- **CHARGER** le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités.
- **LANCER** la procédure d'urbanisme (déclaration préalable de travaux et autorisation de travaux sur ERP).

Vote du Conseil : Unanimité

Madame le Maire présente brièvement les règles d'élaboration du budget pour les nouveaux élus.

Budget général :

2. Approbation des comptes de gestion 2020.

Madame le Maire indique que Monsieur Thierry CLOST, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Responsable de la Trésorerie de Lanvollon-Plouha, nous a transmis le Compte de Gestion 2020 du budget général.

Madame le Maire indique s'être assurée que Monsieur le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Lanvollon-Plouha, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Conseil : Unanimité

3. Vote du compte administratif 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire indique qu'elle quitte la salle et invite Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, à présider la séance.

Philippe COCGUEN présente le Compte Administratif (CA) 2020 du budget général qui s'établit comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	498.233,36 €	703.921,11 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	64.779,21 €
Totaux	498.233,36 €	768.700,32 €
Solde à la clôture de l'exercice		
Excédent		270.466,96 €

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	545.204,19 €	719.423,74 €
Résultat d'investissement reporté	0.00 €	22.542,04 €
Totaux	545.204,19 €	741.965,78 €
Solde d'exécution		
Excédent		196.761,59 €

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- **APPROUVER** les résultats du Compte Administratif (CA) 2020 du budget général.

Vote du Conseil : Unanimité

4. Affectation des résultats 2020.

Madame le Maire indique que le Compte Administratif (CA) 2020 du budget général fait apparaître un EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT de **270.466,96 €**.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, donne des explications sur l'affectation de résultat.

Il est proposé au Conseil Municipal d' :

- **AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé en recettes d'investissement) : **197.943,67 €** ;
- Excédent antérieur reporté (RF 002) : **72.523,29 €**.

Vote du Conseil : Unanimité

5. Vote des taux d'imposition.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2021.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique que les communes, à compter de 2021, ne perçoivent plus les produits de Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) perçue sur notre territoire.

Ainsi, pour le vote de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), le Conseil Municipal doit voter sur un taux qui est égal au taux communal auquel s'ajoute le taux départemental. Cette modification sera sans conséquence pour le contribuable.

Cet impôt, au lieu d'être partagé entre le Département et la commune, sera reversé à la commune pour compenser l'exonération de la Taxe d'Habitation. Le Département quant à lui recevra une part de TVA en compensation.

A noter que le produit du transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ne coïncide pas forcément avec le produit "perdu" de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire. Une compensation sera versée à la commune sous-compensée. Un écrêtement de ressources sera appliqué à la commune sur-compensée.

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, indique qu'il aurait souhaité une augmentation symbolique. Madame le Maire répond que, au vu du contexte sanitaire et économique actuel, il est difficile de proposer une revalorisation des taux.

Il est proposé de :

- **MAINTENIR** les taux qui étaient en vigueur en 2020 pour l'année 2021 :
 - Taxe d'Habitation (résidences secondaires et logements vacants). **15,40 %**
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB).....**85,10 %**
- **INTEGRER** le taux départemental de la TFPB au taux communal :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).....**47,27 %**
(soit un taux communal de 27,74 % + un taux départemental de 19,53 %)

Vote du Conseil : 12 voix pour et 1 abstention

6. Vote du budget primitif 2021.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif (BP) 2021 du budget général. Un point est fait sur les impayés et les emprunts.

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	701.733,29 €	701.733,29 €
Investissement	792.421,47 €	792.421,47 €
Total section	1.494.154,76 €	1.494.154,76 €

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, donne le détail de ce budget primitif 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VOTER** le Budget Primitif (BP) de l'exercice 2021 du budget général,
- **DECIDER** le vote du budget par chapitre et opération,
- **CHARGER** Madame le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Vote du Conseil : Unanimité

Budget annexe : lotissement « Aer Vat » :

7. Approbation des comptes de gestion 2020.

Madame le Maire indique que Monsieur Thierry CLOST, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, Responsable de la Trésorerie de Lanvollon-Plouha, nous a transmis le Compte de Gestion 2020 du budget annexe du lotissement « Aer Vat ».

Madame le Maire indique s'être assurée que Monsieur le Trésorier a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes sont exacts, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Aer Vat » dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier de Lanvollon-Plouha, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote du Conseil : Unanimité

8. Vote du compte administratif 2020.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire indique qu'elle quitte la salle et invite Monsieur Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, à présider la séance.

Philippe COCGUEN présente le Compte Administratif (CA) 2020 du budget annexe du lotissement « Aer Vat » qui s'établit comme suit :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
Totaux	0.00 €	0.00 €
Solde à la clôture de l'exercice		
Excédent		0.00 €

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	0.00 €	0.00 €
Résultat d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
Totaux	0.00 €	0.00 €
Solde d'exécution		
Excédent		0.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** les résultats du Compte Administratif (CA) 2020 du budget annexe du lotissement « Aer Vat ».

Vote du Conseil : Unanimité

9. Vote du budget primitif 2021.

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du Budget Primitif (BP) 2021 du budget annexe du lotissement « Aer Vat ».

Ce budget est équilibré en dépenses et en recettes pour les sommes suivantes :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	200.634,00 €	200.634,00 €
Investissement	200.634,00 €	200.634,00 €
Total section	401.268,00 €	401.268,00 €

Philippe COCGUEN, Adjoint aux finances, donne le détail de ce budget primitif 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **VOTER** le Budget Primitif (BP) de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement « Aer Vat »,
- **DECIDER** le vote du budget par chapitre,
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Vote du Conseil : Unanimité

**Séance levée à 19H51,
Le secrétaire de séance,
Alexandre LE PLAT.**